

Fiche d'Inscription CUEILLETTE ET CUISINE PLANTES SAUVAGES 2024

Roulottes en Chantier

Siège social : 23 Impasse Pavée 71240 NANTON

Tél : 03 85 90 92 04/ 06 10 69 75 68 – <mailto:roulottes-en-chantier@orange.fr>

Eco Lieu Parc l'Hêtre eau Futur

72 rouet d'Hauterive le Haut

71240 LA CHAPELLE DE BRAGNY lhetre.eau.futur@orange.fr

PARTICIPANT(E)

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Contact téléphone :

Contact mail :

Année de naissance :

Responsable ou Tuteur

Père : Mère :

Adresse principale :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Portable :

Courriel :

C'est la Fiche d'inscription remplie et signée qui validera la réservation.

Le Règlement par chèque ou espèces peut se faire à l'inscription ou sur place.

Tarifs

- Adhésion : 5€ par personne 2024/2025
- Atelier cueillette et cuisine 15€

Pour les personnes mineures

Je soussigné(e).....autorise mon enfant à prendre part aux ateliers sous la responsabilité des intervenants de l'Association Roulottes en Chantier.

Autorise / n'autorise pas les intervenants, photographes ou journalistes à prendre des photos et des vidéos où pourrait apparaître mon fils/ ma fille ou moi-même.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à l'appliquer ou le faire appliquer.

Je souhaite participer activement à la vie du lieu et je peux être contacté en tant que bénévole.

Je souhaite soutenir le fonctionnement du lieu par un don financier d'un montant de€

Date

Signature

Règlement Intérieur

Article 1 : Adhésions et Inscriptions

- ✓ L'adhésion est obligatoire. Elle permet en outre, d'avoir un accès privilégié et prioritaire aux informations, inscriptions, réservations.
- ✓ Elle est renouvelable tous les ans et vous donne droit de vote à l'Assemblée Générale.
- ✓ L'inscription est versée dans sa totalité ou en plusieurs fois sur simple demande.
- ✓ Le nombre de participants étant limité (entre 10 et 15 max.), les inscriptions seront validées uniquement si le dossier est complet et elles seront traitées par ordre d'arrivée.
- ✓ L'abandon en cours d'inscription n'est pas remboursable, sauf pour raisons exceptionnelles.

Article 2 : Fonctionnement

- ✓ L'accès au chapiteau/salle se fait au maximum 10 mn avant le cours.
- ✓ Pour le bien de tous, respecter les horaires de début et de fin de cours est souhaitable.
- ✓ L'association ne peut être tenue responsable en cas accident hors des bâtiments prévus pour l'activité, en dehors des créneaux horaires ou en cas d'absence de l'intervenant.

Article 3 : Tenue et comportement

- ✓ Une tenue adaptée est indispensable pour les ateliers cirque et créatifs (survêtement/leggings/short/ tee shirt tout terrain)
- ✓ Les cours sont sensés se passer dans le respect de chacun. En cas de non-respect, l'intervenant pourra sanctionner la personne concernée.
Si le comportement gêne le bon déroulement de l'activité, l'intervenant peut décider de convoquer les responsables légaux afin de trouver une solution.
- ✓ Le matériel mis à disposition pour la pratique des ateliers est le bien de tous. C'est à chacun de le respecter et d'en prendre soin. En cas de dégradation du matériel, le participant sera tenu pour responsable de la réparation ou du remplacement du matériel endommagé.

Article 4 : Propriété privée

- ✓ Les ateliers ont lieu dans une propriété privée ou à proximité d'habitations privées.
- ✓ Le respect de ces lieux est exigé. Plantations, bordures, murets, véhicules, ...
- ✓ Il en va de même pour les animaux en liberté.